



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe, tenue le 11 avril 2023 à 20 h, à la salle L'Orée-des-Bois sise au 375A, rue Principale à Saint-Thuribe, et à laquelle étaient présents, à l'ouverture de la séance :

M^{me} la Conseillère Valérie Jalbert

M. le Conseiller Michel Fortin

M^{me} la Conseillère Nancy Trottier

M. le Conseiller Gratien Douville

M^{me} la Conseillère Lise Chalifour

Tous formant quorum sous la présidence de **M. Jacques Delisle, maire**.

M^{me} Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière était également présente lors de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de l'assemblée, M. Jacques Delisle ouvre la séance du conseil à 20 h et récite la déclaration d'honnêteté.

2023-04-875

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour ayant été déposé à la table du conseil plus de 72 heures avant la tenue de cette séance,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR VALÉRIE JALBERT,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-04-876

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2023

Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal dans les délais prévus, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR GRATIEN DOUVILLE,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Le procès-verbal de ladite séance du 13 mars 2023 soit adopté.

ADOPTÉE



2023-04-877

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
30 MARS 2023

Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal dans les délais prévus, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR VALÉRIE JALBERT,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Le procès-verbal de ladite séance extraordinaire du 30 mars 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

2023-04-878

APPROBATION DES COMPTES

La liste des comptes au 11 avril 2023 au montant de 92 737,40 \$ est déposée à l'intention des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR MICHEL FORTIN,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe approuve la liste des comptes au 11 avril 2023.

Les prélèvements Accès D Affaires (salaires, retenus source, Bell Canada, Omnivigil, etc.),

au montant de	71 630,63 \$
Les prélèvements préautorisés au montant de	428,68 \$
Les comptes à payer par chèque au montant	20 678,09 \$
Total	92 737,40 \$

ADOPTÉE

RÉSUMÉ DES COMITÉS

LOISIRS:

- M^{me} la Conseillère Valérie Jalbert nous informe que le concours de dessin de Pâques pour les enfants a été un succès puisque 21 dessins ont été remis au bureau municipal. Un tirage au sort a eu lieu parmi ceux-ci et les deux gagnants des chocolats de Pâques sont : Élodie Vézina et Maël Sauvageau.

POLITIQUE FAMILIALE :

- Rien à signaler.

ENQUÊTE ET DÉONTOLOGIE :

- Rien à signaler.



INCENDIE :

- M^{me} la Conseillère Nancy Trottier nous informe qu'a eu lieu une réunion régionale du Ministère de la sécurité publique le 31 mars 2023 à Saint-Raymond. Suite à ce colloque, le directeur incendie a été rencontré par les membres du conseil municipal pour effectuer un suivi.

AQUEDUC :

- Rien à signaler.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT :

- M^{me} la Conseillère Lise Chalifour mentionne qu'une réunion du comité du 125^e est prévue ce vendredi, en cette veille de l'activité *Casino* qui aura lieu le 15 avril 2023 à la salle communautaire.

VOIRIE :

- M. le Conseiller Gratien Douville informe les citoyens que la période actuelle de transition entre l'hiver et le printemps se déroule normalement pour le moment puisqu'il reste beaucoup de neige au sol.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Rien à signaler.

ASSAINISSEMENT DES EAUX :

- M. le Conseiller Michel Fortin nous informe que les analyses des eaux usées se sont avérées très bonnes malgré un léger manquement d'oxygène observé lors des derniers tests.

BÂTIMENTS MUNICIPAUX :

- M. le Conseiller Michel Fortin annonce que de nouvelles portes automatiques pour personnes à mobilité réduite seront installées dans les prochaines semaines, soit deux à la salle communautaire et une aux toilettes publiques du bureau municipal.

ENQUÊTE ET DÉONTOLOGIE :

- Rien à signaler.

2023-04-879

RÉSOLUTION D'APPUI À LA FONDATION ÉMERGENCE POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présents dans notre société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR LISE CHALIFOUR,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

2023-04-880

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR VALÉRIE JALBERT,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 20 h 08.

ADOPTÉE

Je, Jacques Delisle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Delisle
Maire

Annie Frenette
Directrice générale et
greffière-trésorière